

**Communiqué de presse RMV  
9 mai 2017**

**Remontées Mécaniques du Valais - bilan de fin de saison**

La saison d'hiver 2016-17 se termine et l'heure est au bilan. Après un Noël vert en plaine ainsi que la répartition non-idéale des jours fériés, les RMV ont vécu des Fêtes de fin d'année difficiles. Les chutes de neige du début 2017 leur ont permis de rattraper une partie du retard. Grâce à la répartition des vacances scolaires de Carnaval et à un meilleur enneigement qu'à Noël, le mois de février et le début du mois de mars ont globalement affiché un taux d'occupation satisfaisant dans les stations de ski.

La fin de saison avec des conditions d'enneigement parfois difficiles et des fêtes pascales tardives n'a pas engendré de progression marquée. Cela se ressent notamment au niveau de l'évolution des journées skieurs dans le canton. De manière générale, les chiffres de fréquentation des RMV entre le 1er novembre 2016 et la fin de saison sont en recul de (-1.5%) par rapport à la moyenne des résultats obtenus depuis 2013. En comparaison avec l'hiver 2015-2016 – un hiver pouvant être qualifié de très faible -, les résultats de cette année sont légèrement meilleurs, avec une hausse de (+1.46%).

**Soutien de la révision de la loi d'application de la LcAT**

L'association des Remontées Mécaniques du Valais approuve la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Elle invite le peuple à voter oui le 21 mai prochain. Il s'agit pour le canton d'appliquer une législation fédérale validée par une votation populaire et déjà en vigueur.

Comme l'indique la Chambre valaisanne de Tourisme, cette révision partielle de la Loi fédérale permet d'abord à nos communes de décider par elles-mêmes de leur plan directeur. Elles connaissent leur région et leurs besoins. Ces plans communaux composeront le plan cantonal d'aménagement du territoire que le Valais soumettra, pour homologation, à la Confédération d'ici 2019.

Les RMV, comme la CVCI, appellent les Valaisannes et les Valaisans à soutenir et accepter en votation populaire la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire adoptée par le Grand conseil.

Pour tout renseignement:



M. Arthur Clivaz  
Président  
079 679 77 87



M. Berno Stoffel  
Vice-Président  
079 543 25 07